

**Les Constructions Max Larocque, accrédité**

Rénover, construire, changer, réaménager sont autant d'exemples de ces mots qui se traduisent en gros sous quand on les applique au domaine de l'habitation.

C'est pourquoi CAA-Québec s'est assuré que chacun de ses fournisseurs en habitation soit digne de votre confiance. Tous doivent en effet répondre à des critères de sélection rigoureux.

Crédibilité et compétences

Années d'expérience, licences obligatoires, affiliations professionnelles, etc.

Solvabilité

Vérification de la « santé financière » de l'entreprise.

Réputation auprès de la clientèle

Sondage de satisfaction auprès d'un groupe de clients sélectionnés par CAA-Québec.

Qualité du programme de protection

Vérification de l'assurance responsabilité, politiques de garanties.

Service

Courtoisie, empressement, propreté, service après-vente, politiques de prix, etc.

Note : CAA-Québec offre un service d'assistance prodiguant conseils et références pour tout ce qui concerne l'habitation. Puisque les travaux, les services et les autres interventions sont assumés par des fournisseurs indépendants, non engagés par CAA-Québec ou ses partenaires, le fournisseur recommandé est le seul responsable des pertes et dommages pouvant survenir à la suite des travaux qu'il aura effectués.